



GROUPE ÉCOLOGISTE DU SÉNAT

SOLIDARITÉ & TERRITOIRES

Pour une police

au service des citoyen.nes

et de la protection de la nature



**Loi d'orientation et de programmation
du ministère de l'intérieur**

Nos 10 orientations

pour une police au service des citoyen.nes et de la protection de la nature

1 Pour une police de proximité, au service des citoyen.nes

2 Dématérialisation : garantir un égal accès au service public

3 Pour une meilleure prise en charge des victimes

4 Garantir les libertés publiques et les droits des citoyen.es

5 Garantir des conditions de travail dignes pour les forces de l'ordre

6 Pour une réforme de l'IGPN vers une autorité indépendante et impartiale

7 Maintien de la spécificité de la Police judiciaire

8 Renforcer la sécurité civile face aux aléas climatiques

9 Pour une police environnementale

10 Pour une politique migratoire européenne intégrée et solidaire

POUR TOUTE SOLLICITATION, VOUS POUVEZ CONTACTER

- Guy Benarroche, Sénateur du Rhône, coordinateur du GEST sur la LOPMI - g.benarroche@senat.fr
- Clara Nahmani, Conseillère aux lois - c.nahmani@ecologiste.senat.fr



Le groupe écologiste- Solidarité et Territoires a porté, lors des discussions de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur, sa propre vision de la police, de la sécurité, de la protection, du maintien de l'ordre, de la tranquillité publique | Le gouvernement a prévu une forte augmentation budgétaire, principalement axée sur la surveillance et les contrôles, dans la lignée d'une vision du "tout sécuritaire". Notre vision, déclinée à travers nos propositions, utilise ces moyens dans une perspective cohérente: en particulier renouer un lien de confiance entre la population et les forces de l'ordre, au service des citoyen.nes.

1 Pour une police de proximité, au service des citoyen.nes

La police est le représentant le plus accessible de l'Etat et des pouvoirs publics. La fermeture des commissariats, la dégradation des rapports entre la police et les usagers, les violences policières, contreviennent à la vision de la police que nous appelons de nos vœux, une police de proximité, au service de la population.

Le gouvernement prévoit de renforcer la présence des gendarmes et des policiers sur le terrain, «remettre du bleu» sur la voie publique, selon les mots d'Emmanuel Macron. Cependant, ce renfort ne saurait accroître la logique "tout repressif".

Nous voulons une réelle police de proximité, pacificatrice, liée à son territoire. Le Groupe Ecologiste, Solidarité et Territoires appelle de ses vœux une grande réforme pour instaurer une police plus territorialisée, s'appuyant sur la connaissance de son terrain, tout en répondant aux besoins concrets et au sentiment d'insécurité des habitants. Nous voulons une police au plus près de la population et qui produit de la confiance. Une police qui soit en contact permanent avec les bailleurs sociaux, les maires, les associations de résidents et de quartier.

➤ **La solution proposée par les sénateurs et sénatrices du Groupe Ecologiste, Solidarité et Territoires, consiste dans la création d'un programme local,** permettant d'identifier les besoins et les attentes des usagers, établie entre les habitants et les forces de l'ordre, en coordination aussi avec les élus et acteurs locaux.

D'autre part, certaines pratiques policières portent atteinte à la bonne relation entre la police et la population. Sont notamment concernés les contrôles d'identité.

Les contrôles d'identité représentent une des principales occasions d'interaction entre les forces de l'ordre et certaines catégories de la population, et une source de tensions. Les contrôles aux faciès sont une pratique discriminatoire d'ampleur qui s'oppose à l'impartialité attendue de nos forces de l'ordre.

Enfin, la multiplication des fermetures de commissariats éloigne toujours plus la police des citoyen.nes.

➤ **Pour y répondre, nous avons fait adopter un principe simple : pas de fermeture de commissariat ou de gendarmerie sans l'avis du maire.** En effet, les maires sont des élus aux plus près des préoccupations de leurs concitoyens. Ils connaissent leurs besoins, y compris en matière de sécurité. Ce sont des acteurs essentiels pour améliorer le maillage territorial du service public.



Nous avons fait adopter un principe simple : pas de fermeture de commissariat ou de gendarmerie sans l'avis du maire

2 Dématérialisation : garantir un égal accès au service public

Dématérialisation des plaintes, de la procédure de vote, priorité accordée aux visioconférences pour les juges des libertés et des détentions, expérimentation des robots d'accueils dans les locaux de commissariats... la dématérialisation de l'action publique, en augmentation croissante depuis la crise du covid-19, ne doit pas aboutir à la suppression des guichets et à la déshumanisation du service public.

Elle risque également de dégrader, pour certaines personnes, l'accès au service public : en France, 13 millions de personnes sont touchées par l'illectronisme, essentiellement les seniors et les plus précaires. Cela se traduit par près d'un quart de la population qui ne dispose à leur domicile ni d'un ordinateur, ni d'une tablette, ou par les 15 millions de Français. es qui n'ont pas de connexion internet.

Nous tenons fermement au principe d'égalité devant le service public. Il convient dès lors de garantir l'accès de tous nos concitoyen.nes à un accueil physique. La dématérialisation des procédures administratives doit donc s'inscrire comme une offre supplémentaire et non substitutive au guichet, au courrier papier ou au téléphone.

> **Face à ce constat, nous avons proposé un principe simple : les justiciables doivent toujours avoir le choix de leur mode de relation avec les forces de sécurité.** Cela suppose de ne pas les enfermer dans une relation exclusivement numérique. Pour chaque procédure dématérialisée, un accueil physique doit être systématiquement assuré. En cohérence, nous avons donc défendu que le dépôt de plainte, les audiences du juge des libertés et de la détention, ou les actes d'enquêtes puissent être systématiquement assurés par un accueil physique des agents.



THOMAS DOSSUS
Sénateur du Rhône



Nous avons proposé un principe simple : les justiciables doivent toujours avoir le choix de leur mode de relation avec les forces de sécurité

3 Pour une meilleure prise en charge des victimes

Une meilleure prise en charge des victimes revient à replacer la victime au centre de l'attention et mieux prendre en compte ses spécificités

De nombreux témoignages des dysfonctionnements dans l'accueil et la prise en charge des victimes dans les commissariats et les gendarmeries restent à déplorer. Ces traumatismes peuvent nuire au processus de reconstruction des victimes et créer chez elles un fort sentiment d'injustice.

> **Pour améliorer la prise en charge des victimes, nous avons défendu une meilleure formation des agents d'accueil, adaptée aux spécificités des victimes.** Des formations doivent être mises en place afin d'améliorer le professionnalisme de l'accueil. Ces formations devraient notamment porter sur l'acquisition de savoir-faire en communication (accessibilité ; clarté et fiabilité des informations et des échanges) en psychologie/victimologie (empathie, respect et adaptation de la réponse) et en gestion (qualité et facilité des procédures). L'ensemble des forces de police devrait être formé aux méthodes d'accueil, en mettant l'accent sur le traitement respectueux et égalitaire des usagers

> **Nous avons notamment demandé le recrutement de plus d'officiers de liaisons LGBT+ formés sur les thématiques des LGBTphobies.** Présent.es dans certaines grandes villes de France, ils sont chargés de recevoir les plaintes et traiter les procédures liées à l'homophobie et à la transphobie. Dans les territoires dans lesquels ils sont implantés, ces agents ont fait leur preuve : une augmentation du taux de plaintes des victimes d'actes homophobes ou transphobes a été constatée.

> **Face aux problématiques propres du cyberharcèlement, nous avons proposé d'inclure les spécificités, notamment lorsqu'elles portent sur sexiste et sexuel, dans la formation de la police.**

> **Enfin, nous avons proposé l'accès à l'enregistrement audiovisuel,** qui permettrait d'épargner aux victimes de revivre le traumatisme inhérent à la multiplication des auditions qui les force à revivre, en la décrivant, l'agression subie, notamment dans le cas de violences sexistes et sexuelles.



MELANIE VOGEL

Sénatrice des Français.es établi.es hors de France



Nous avons défendu une meilleure formation des agents d'accueil, adaptée aux spécificités des victimes

4 Garantir les libertés publiques et les droits des citoyen.es

La dérive sécuritaire observée et subie depuis le début du quinquennat Macron fragilise dangereusement nos libertés publiques, notamment une des plus fondamentales : le droit de manifester.

Elle ne doit souffrir d'aucun compromis : tout citoyen est libre de manifester pacifiquement, sans avoir à craindre d'être fiché, fouillé et identifié par les autorités publiques. Or, l'exercice de ce droit fondamental est aujourd'hui limité par les violences au sein des cortèges et par un recours disproportionné à l'usage de la force et des armes par les forces de l'ordre. Ces tensions découragent les personnes vulnérables, accompagnées d'enfants ou âgées de participer à des manifestations.

> **D'une part, un changement global de doctrine du maintien de l'ordre s'impose, vers des stratégies de désescalade**, avec une approche destinée à pacifier les rapports entre la police et la population. C'est pourquoi nous proposons d'interdire de nombreuses pratiques abusives pour revenir à un usage plus proportionné de la force : interdiction de la pratique des "nasses", consistant à enserrer les manifestants à l'intérieur d'un cordon policier ; suppression de l'utilisation des LBD lors d'opérations de maintien de l'ordre ; encadrement de l'usage des grenades lacrymogènes lors des manifestations, une utilisation abusive de ces grenades pouvant générer de grandes tensions comme cela a été le cas lors des incidents au Stade de France, le 28 mai 2022 à Saint-Denis ; ou encore à renoncer aux pratiques d'immobilisation létales, qui ont conduit à de nombreux accidents mortels.

D'autre part, la surveillance de masse de la population peut également mettre en danger nos libertés publiques. Par exemple, les technologies de reconnaissance faciale dans les espaces publics génèrent des risques pour la sécurité personnelle, la vie privée, les libertés individuelles et collectives et la protection des données personnelles.

> **C'est pourquoi nous voulons exclure explicitement le traitement des images issues des captations des drones, ou des caméras embarquées, par des logiciels de reconnaissance faciale.**



Un changement global de doctrine du maintien de l'ordre s'impose, vers des stratégies de désescalade.

Garantir des conditions de travail dignes pour les forces de l'ordre

La dégradation de l'état moral, le mal-être et la souffrance des forces de l'ordre constituent le premier des constats effectués par la commission d'enquête sur l'état des forces de sécurité intérieure menée par la Sénat en 2018.

Le taux de suicide anormalement élevé, supérieur de 36% à celui de la population, constitue le révélateur de cette situation.

> C'est pourquoi nous avons soutenu une formation plus importante pour les encadrants des forces de l'ordre.

Il est essentiel que les policiers et gendarmes puissent avoir rapidement accès à un psychologue du travail après la formulation de leur demande. Or, cet accès est aujourd'hui trop limité, comme le souligne le rapport de la commission d'enquête relatif à l'état des forces de sécurité intérieure du Sénat : "les difficultés d'accès aux psychologues, et leur manque de légitimité du point de vue de certains policiers et gendarmes, constituent toutefois des obstacles à leur pleine efficacité [...]. La facilitation de l'accès aux psychologues, y compris indépendants, afin de préserver la discrétion des agents concernés, apparaît à cet égard souhaitable.

Il apparaît également que l'état moral des policiers et gendarmes ne saurait être amélioré sans le concours actif des cadres de management et de commandement des personnels. A cet égard, le rapport du Sénat précité soulignait que "le management au sein de la police nationale, jugée trop éloignée du terrain et peu à l'écoute des réalités et des difficultés des agents, contribue à la perte de sens du travail et à la démotivation des agents [...]. Les dispositifs de lutte contre les RPS se révèlent toutefois peu efficaces si, parallèlement, les supérieurs hiérarchiques immédiats ne sont pas davantage à l'écoute de leurs subordonnés".



Il est essentiel que les policiers et gendarmes puissent avoir rapidement accès à un psychologue du travail après la formulation de leur demande.

6 Pour une réforme de l'IGPN vers une autorité indépendante et impartiale

L'instance chargée d'enquêter sur les bavures policières, l'IGPN, ne remplit pas son rôle : défaut de célérité des enquêtes, manque d'impartialité, manque de transparence... En témoigne tragiquement l'absence de sanction du CRS ayant provoqué la mort de Zineb Redouane, décédée après avoir été

En 2019, les réclamations contre la déontologie des forces de l'ordre ont augmenté de 29 %. La police des polices s'est vu confier 1460 enquêtes judiciaires la même année, dont plus de la moitié visent des accusations de « violences » des forces de l'ordre. Quant aux sanctions pour discriminations, elles sont, selon la CNCDH, quasi inexistantes.

L'État doit donc de toute urgence réformer la culture policière, ce qui suppose de modifier en profondeur les organes de contrôle compétents. Les mesurées prévues sont insuffisantes pour opérer de véritables enquêtes indépendantes en cas de bavures policières.

> **En nous inspirant de la proposition de loi de notre collègue députée Sophie Taille Polian, nous proposons la création d'une autorité indépendante, rattachée au Défenseur des droits, en charge de la déontologie des forces de l'ordre.**

> **Pour lutter contre les contrôles d'identité abusifs ou discriminatoires, nous demandons la mise en place de récépissés de contrôle d'identité.** Aussi, il est temps aujourd'hui de pouvoir objectiver cette réalité, en disposant de statistiques sur ces contrôles d'identité.

> **Nous demandons également que la protection du statut de lanceur d'alerte,** tel qu'elle réside de la Loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, soit accordée aux agents des forces de l'ordre. Les lanceurs d'alerte, pour protéger l'intérêt général, permettent de pallier les défaillances des organes de contrôle. En témoigne l'histoire d'Amar Benmohamed, lanceur d'alerte ayant dénoncé des actes de racisme et de maltraitance commis régulièrement par des agents de police dans les cellules du dépôt du tribunal judiciaires de Paris. Il a pourtant été sanctionné pour avoir témoigné de son vécu à l'Assemblée nationale.



Nous proposons la création d'une autorité indépendante, rattachée au Défenseur des droits, en charge de la déontologie des forces de l'ordre.

7 Maintien de la spécificité de la Police judiciaire

La police judiciaire doit conserver sa spécificité. En rattachant les services de la police judiciaire aux Directeurs départementaux de la police nationale (DDPN), et en établissant des liens forts entre ceux-ci et les préfets, la réforme annoncée par le gouvernement entraînerait de façon

➤ Face à cette dérive potentielle, nous posons le principe selon lequel doit demeurer assurée la spécificité des services de police nationale et de la gendarmerie nationale dédiés à des missions de police judiciaire, tant à l'échelon national que territorial. Cette proposition vise également à garantir le libre choix des officiers de police judiciaire ou des services auxquels ils appartiennent, par l'autorité judiciaire compétente. En effet, cette liberté de choix est indispensable pour que l'autorité judiciaire compétente puisse décider, selon le contexte, quels seront les destinataires les plus pertinents de ses instructions ou réquisitions. L'indépendance des enquêtes judiciaires dépend de ce principe de libre choix des enquêteurs

➤ Pour éviter une disparition de la police judiciaire par la perte progressive de spécialisation par rapport aux missions de la police du quotidien, nous sommes opposés à la généralisation des directions uniques de la police nationale (DDPN). A cet égard, un grand nombre d'associations et syndicats, de magistrats et agents de la police judiciaire ont exprimé de vives interrogations et inquiétudes sur cette réforme. Ces craintes sont renforcées par les premiers résultats des départements ayant expérimenté la réforme



GUY BENARROCHE

Sénateur des Bouches-du-Rhône
Chef de file sur le projet de loi



Nous sommes opposés à la généralisation des directions uniques de la police nationale (DDPN)

8 Renforcer la sécurité civile face aux aléas climatiques

D'ici 2050, les études du GIEC ont montré que les surfaces brûlées pourraient augmenter de 80%. Face à la multiplication des catastrophes climatiques et en particulier des nombreux feux de forêt cet été, les moyens matériels et humains de la sécurité civile doivent être redimensionnés.

> Dès lors, nous devons améliorer la réponse préventive et opérationnelle aux feux de forêts. C'est pourquoi nous avons demandé au gouvernement une réponse forte sur les besoins capacitaires de la sécurité civile. Les événements climatiques extrêmes auxquels la France a été confrontée durant l'année 2022 font apparaître la nécessité d'un renforcement de l'effort budgétaire consacré à la sécurité civile, et notamment en matière de lutte contre les Feux de forêt.

> Cela passe par une intensification globale des moyens de la sécurité civile pour accroître et moderniser les moyens matériels, notamment de doter le parc de 10 000 véhicules de camions citernes pour lutter contre les feux de forêts dans les dix années à venir, contre 3700 actuellement.

Grâce à une proposition de Monique de Marco, nous obtenons l'engagement du gouvernement pour étudier la création d'une deuxième base de Canadiens et autres aéronefs de la sécurité civile.



MONIQUE DE MARCO

Après d'intenses débats, elle fait adopter une proposition pour renforcer la sécurité civile pour lutter contre les feux de forêt.



Grâce à une proposition de Monique de Marco, nous obtenons l'engagement du gouvernement pour étudier la création d'une deuxième base de Canadiens et autres aéronefs de la sécurité civile.



Pour une police environnementale

Alors que la crise environnementale est d'une gravité indéniable, les forces de l'ordre françaises ont un rôle à jouer en matière d'atteinte environnementale ou de délinquance environnementale.

La police a un rôle à jouer dans la préservation de la nature. Nous proposons de lui consacrer le rôle de protecteurs de la nature : nous voulons que les forces de l'ordre puissent être formés sur les conséquences réelles du changement climatique, mais aussi pour prévenir, contrôler et sanctionner les atteintes à l'environnement à une plus grande échelle.

Nous voulons renforcer et généraliser au niveau national la mise en place de brigades vertes, telles qu'elles existent dans les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Non seulement la brigade verte est devenue un pilier de la sécurité et de la tranquillité des habitants, mais elle constitue une garantie de la protection des milieux naturels, de la faune et de la flore sauvage sur les territoires des communes qu'elle couvre, contribuant à réduire drastiquement les incivilités dans les milieux naturels.

Avec plusieurs milliers d'interventions chaque année, les domaines d'activité de la brigade verte sont aussi variés que le permettent les compétences des gardes champêtres, mais avec des périmètres de compétences et d'interventions qui leur sont propres, tels que la ruralité et l'environnement (pollution, faune et flore domestiques et sauvages, activités champêtres et forestières...).

➤ **Dans le même esprit, nous proposons d'élargir le périmètre des agents pouvant être assermentés en matière de police des déchets,** en permettant au président d'intercommunalité de missionner d'autres agents spécialement assermentés pour rechercher et constater les infractions en matière de collecte des déchets et de déchets sauvages.



Nous voulons renforcer et généraliser au niveau national la mise en place de brigades vertes.



JACQUES FERNIQUE
Sénateur du Bas-Rhin

10 Pour une politique migratoire européenne intégrée et solidaire

Le durcissement croissant des politiques européennes et françaises pour lutter contre un soi-disant afflux massif de personnes en situation irrégulière conduit à une mise en danger toujours plus grande des personnes exilées.

Depuis 2015, la militarisation aux frontières française s'intensifie : doublement d'effectifs en 2020, déploiement de Sentinelles, renforcement des contrôles, lutte contre le terrorisme... Nous demandons la réouverture des frontières françaises et le rétablissement plein et entier de l'espace Schengen.

La militarisation des frontières européennes, illustrée par les dérives de l'Agence Frontex accusée de mauvais traitements et de violations du droit internationale, a tué plus de 44 000 personnes depuis 1993. Noyées en Méditerranée, mortes par suicide dans des centres de rétention, cette politique est inhumaine.

➤ **Nous proposons de créer un ministère dédié à la politique d'immigration, d'accueil et d'intégration.** La politique migratoire ne doit plus être envisagée sous le seul angle sécuritaire mais considérer également nos politiques en matière de travail et d'emploi, nos politiques sociales, nos politiques de santé, nos politiques de logement, nos politiques d'éducation. L'intégration est le défi majeur de la politique migratoire, qui doit être envisagé sous tous ces aspects.

Pour ce faire, en appui aux ONG mobilisées sur le terrain, les moyens publics déployés doivent garantir le respect des droits humains



Les écologistes défendent des conditions d'accueil dignes dans notre pays, respectueux des droits fondamentaux, intégrées et solidaires au niveau européen.

➤ **Les écologistes défendent une politique européenne d'accueil beaucoup plus intégrée et beaucoup plus solidaire, respectueuses des droits fondamentaux et des personnes migrantes.** Cela passe notamment par la mise en place un régime commun de l'asile européen. Dans cette logique, ils plaident pour une refonte intégrale des accords de Dublin qui laissent les pays du sud les pays du sud la quasi-intégralité de l'effort en matière de politique migratoire



GUY BENARROCHE

en visite dans un centre de privation de liberté, où les rescapés.es du Océan Viking ont été recueilli.es par la Croix Rouge.



GUILLAUME GONTARD ET RAYMONDE PONCET
en déplacement à Calais, où la politique d'accueil des exilé.es n'existe pas. Au contraire, tout est fait pour les harceler.

Retrouvez toute l'activité du groupe sur
nos réseaux sociaux



Et sur notre site internet



Pour toute question :
www.ecologiste-senat.fr



**GROUPE ÉCOLOGISTE
DU SÉNAT** SOLIDARITÉ
& TERRITOIRES